

**LETTRE D'INFORMATION DES ACTUALITES INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**Prisées par les terroristes,
les cartes bancaires anonymes sont dans le collimateur de Bercy**

Soupçonnées de faciliter le blanchiment d'argent et le financement d'actes terroristes, ces cartes prépayées sont dans l'œil du cyclone. Bercy a promis de les encadrer davantage... mais les mesures tardent.

Avant d'apprendre que Salah Abdeslam avait préparé les attentats de Paris grâce à une carte bancaire prépayée anonyme, les Français ignoraient quasiment tout de l'existence de ce moyen de paiement. Emise par Bpost, la banque postale belge, cette Mastercard lui a permis, durant des mois, de payer ses dépenses et de retirer discrètement de l'argent aux distributeurs.

En mars 2016, devant l'Assemblée nationale, le ministre des Finances Michel Sapin bombait le torse et menaçait de mieux encadrer ces cartes prépayées. "Un décret en préparation par mes services prévoit une prise d'identité dès le premier euro pour les cartes prépayées anonymes, c'est-à-dire chargeables ou rechargeables en espèces", déclarait-il dans l'hémicycle. "Ces cartes sont l'instrument préféré des terroristes", dénonçait également Philippe de Koster, le directeur de la Cellule de traitement des informations financières (CTIF, l'équivalent belge de Tracfin) à la Chambre des représentants (députés) du royaume, le 13 mai, en réclamant leur suppression.

C'est aux Etats-Unis que les cartes prépayées sont apparues, dans les années 90. Sur le papier, l'idée est séduisante. Il s'agit d'offrir aux consommateurs les atouts d'une carte de paiement pratique, sans les inconvénients d'une carte de crédit (aux taux prohibitifs), ni la lourdeur d'un compte en banque (comme pour une carte de débit). L'anonymat, ou l'incapacité de vérifier l'identité du souscripteur, est la cerise sur le gâteau, notamment pour des distributeurs qui échappent aux obligations de vigilance anti-blanchiment pesant sur les banques.

28 milliards d'économies par an

Jusqu'en 2010, impensable d'en dénicher en France. Qui les a autorisées? "Leur création a été rendue possible par la directive européenne sur la monnaie électronique et la directive sur les services de paiement", explique Jason Field, responsable des cartes prépayées de Mastercard pour l'Europe. Avant, chaque pays avait son système de paiement, assurant la supervision des règlements et des retraits par carte, comme le GIE des Cartes bancaires CB pour la France.

Or ce cloisonnement entraînait un surcoût de 2 à 3% du PIB par an au sein de l'Union européenne. La suppression de ces barrières devait générer 28 milliards d'euros d'économies par an pour toute l'UE, selon la Commission européenne, en favorisant l'émergence de nouveaux prestataires de services de paiement, comme la société

britannique Prepaid Financial Services (PFS), premier émetteur de ce type de carte en Europe.

Début 2011, les premières cartes prépayées Mastercard émises par PFS débarquent dans l'Hexagone sous la marque PCS (Prepaid Cash Services), distribuée par la société Creacard sur Internet et chez des buralistes. Les ennuis ne vont pas tarder à suivre. Arnaques "à l'amour", chantages "à la sextape" (vidéo porno ou érotique), carambouilles, faux contrats de travail... Orchestrées par des réseaux criminels disséminés en Afrique de l'Ouest, les escroqueries dites à la nigériane s'engouffrent dans la brèche...

"Depuis trois ou quatre ans, les arnaques via ce type de carte ont remplacé les fraudes liées aux anciens modes de transfert d'espèces du type Western Union", explique Camilla Pariso, juriste de l'Association européenne des victimes d'escroqueries à la nigériane (Aven Europe).

Des garde-fous ont pourtant été mis en place. "Nous ne permettons pas le rechargement pour les cartes anonymes, limitées à 250 euros. Et pour les cartes rechargeables, il y a au minimum une vérification simplifiée, le distributeur doit collecter le nom, l'adresse et la date de naissance du client, que l'émetteur doit ensuite vérifier", assure Jason Field. Une sécurité relative. "Certes, il y a une limite de rechargement de 500 euros, mais c'est 500 euros par bureau de tabac, observe Camilla Pariso. J'ai des victimes qui ont fait dix tabacs dans la matinée pour envoyer 5000 euros!"

Une forte vulnérabilité à l'international

Depuis 2006, le Groupe d'action financière (Gafi) dénonce pourtant les risques de blanchiment et de financement du terrorisme qui sont associés à ce moyen de paiement. En effet, comme le pointait un rapport de juin 2013, ces cartes permettent de retirer de l'argent dans les distributeurs du monde entier. Surtout, on peut y stocker des montants importants, indécélables sans leur code secret. Enfin, leurs utilisateurs peuvent en transporter des dizaines en toute discrétion.

Au bénéfice des cartels de la drogue

En clair, les cartes prépayées ont démodé les valises de billets chez les passeurs d'argent sale. Il en existe trois modèles. Les cartes totalement anonymes ne peuvent être chargées qu'à hauteur de 250 euros maximum. Mais ce plafond peut être doublé et passer à 500 euros pour les cartes utilisables uniquement dans leur pays de vente, comme en France. Surtout, on peut en acheter autant qu'on veut.

Les cartes rechargeables, qui peuvent être créditées à hauteur de 1000 euros (et jusqu'à 2500 euros par an), sont accordées "sans preuve d'identité ni de domicile", comme l'explique NewB, une banque belge "fondée sur des valeurs éthiques et durables". Il suffit de donner un nom, une adresse, une date de naissance, un e-mail et un téléphone.

Le fin du fin est la "carte groupe", autorisant "un solde maximal de 10000 euros et un chargement total de 50000 euros par an et par carte". Pour celle-là, l'identité du souscripteur est vérifiée à partir de documents officiels, mais on peut demander "jusqu'à trois cartes supplémentaires associées [...] dans des formats personnalisés ou non personnalisés". Idéal, par exemple, pour financer une arnaque à distance.

Dès 2011, le Gafi dénonçait l'embrouille. "Les autorités financières mexicaines ont identifié un nombre significatif de cas où des cartes prépayées étaient achetées au Mexique et envoyées pour une utilisation à l'étranger, afin d'éviter les contrôles d'espèces aux frontières, révélait le Groupement d'action financière. De surcroît, les autorités ont également identifié des virements vers des comptes liés aux cartels de la drogue."

En octobre 2015, il détaillait l'emploi de ces cartes par Daech pour lever des fonds: les collecteurs demandent par Twitter aux "sympathisants" de les contacter sur Skype (plus anonyme), où ils les invitent à acheter des cartes prépayées et à transmettre leurs codes d'utilisation à un complice proche de la Syrie. Ce dernier pourra ensuite les revendre au rabais sur le marché noir, et donner le liquide collecté à Daech.

En attente de décret...

Faut-il interdire ces moyens de paiement? Comment, en tout cas, mieux les encadrer? Alors qu'en 2015 la Commission européenne s'était fixé comme priorité de "lutter contre le financement du terrorisme via les cartes prépayées", elle s'est bornée, par un communiqué ronflant du 5 juillet 2016, à recommander une réduction du plafond des cartes les plus anonymes (de 250 à 150 euros). En France, la fin de l'anonymat annoncée est suspendue à un décret "en cours de rédaction", selon nos sources à Bercy. Il n'est pourtant pas si difficile que ça de vérifier l'identité des acheteurs dans les points de vente.

C'est ce que font tous les jours les 1700 buralistes chez qui 330000 clients ont ouvert un Compte-Nickel. Ce compte sans banque met à disposition une Mastercard qui n'est utilisable qu'à hauteur de la somme chargée, mais avec un RIB et une vigilance antiblanchiment aux antipodes de celle en vigueur pour les cartes prépayées anonymes.

"Le point de vérification de l'identité est crucial", estime Hugues Le Bret, président de la Financière des paiements électroniques à l'origine de cette innovation: les buralistes valident de visu que l'acheteur correspond bien à la pièce d'identité présentée. Scannée, celle-ci est authentifiée en direct par le service de conformité du Compte-Nickel. Pour preuve que la lutte contre le blanchiment est toujours possible... quand on veut s'en donner les moyens.

En octobre 2015, le Gafi détaillait l'utilisation de ces cartes par Daech pour lever des fonds: les collecteurs invitent les sympathisants à en acheter, à leur en donner les codes... et les revendent!

330000

C'est le nombre de clients qui ont un Compte-Nickel. Ce compte sans banque fonctionne comme une carte prépayée, mais avec un RIB. Publié le 05/09/2016

Lien : http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/prisees-par-les-terroristes-les-cartes-bancaires-anonymes-sont-dans-le-collimateur-de-bercy_1826716.html

Vers une surveillance financière de masse ?

Dans l'histoire de l'humanité jamais les outils n'ont été aussi puissants pour traquer en temps réel le moindre de nos échanges. L'argent liquide garantit encore l'anonymat de nos échanges, mais pour combien de temps ?

La surveillance financière de masse est inéluctable. L'anonymat des transactions financières fait peur. Qu'elles soient effectuées en bitcoins ou en billets de banque, on y oppose systématiquement le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Pourtant, on le rappelle rarement, les moyens de paiement anonymes permettent aussi de préserver la vie privée et la sécurité des citoyens honnêtes. Ne pas donner son passeport, l'adresse de son domicile et les 16 chiffres de sa carte bancaire au premier inconnu à qui on achète quelque chose c'est encore la meilleure façon d'éviter les ennuis. Malheureusement, nos élites dirigeantes ne l'entendent pas de cette oreille.

Vers une surveillance financière de masse

Au niveau des institutions politiques l'affaire est entendue, il faut lutter à tout prix contre les moyens de paiement anonymes et cela passe par une surveillance financière accrue.

Dans cette optique la commission européenne a adopté le 5 juillet dernier une proposition d'amendement de la réglementation européenne en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans cette proposition la commission fait les recommandations suivantes (entre autres) :

- Renforcer les pouvoirs attribués aux cellules de renseignement financier de l'UE.
- Lutter contre l'anonymat lié à certains moyens de paiement tels que les monnaies « virtuelles » ou les cartes prépayées.

À propos des monnaies pair à pair (terme plus juste) la commission souhaite évidemment qu'il soit possible d'identifier l'auteur de chaque transaction, c'est le point 7 de la proposition :

« Pour combattre les risques relatifs à l'anonymat, les Cellules nationales de Renseignement Financier (CRFs) devraient être capables d'associer les adresses de monnaie virtuelle à l'identité du propriétaire de ces monnaies virtuelles ». Extrait de la Proposition d'amendement de la Directive (EU) 2015/849 publiée le 5 juillet 2016 par la Commission Européenne.

Dans la même veine, en France, suite à la publication le 27 juin 2015 d'un décret abaissant le plafond de paiement en espèces de 3000€ à 1000€, notre ministre des Finances Michel Sapin déclarait :

« La première volonté, c'est de faire reculer le cash et l'anonymat dans l'économie française. Nous avons besoin de pouvoir tracer les opérations suspectes très en amont. Il faut resserrer les mailles du filet ».

C'est dans cet esprit que notre Président de la République a promulgué le 3 juin dernier la loi n° 2016-731 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement.

Cette loi a été développée autour de trois grands axes hérités du plan d'action pour lutter contre le financement du terrorisme de Michel Sapin :

- Identifier, par le recul de l'anonymat dans l'économie afin de mieux tracer les opérations suspectes
- Surveiller, grâce à la mobilisation des acteurs financiers dans la lutte contre le terrorisme
- Agir, par le renforcement des capacités de gel contre les avoirs détenus par les financeurs ou les acteurs du terrorisme

Une coordination internationale

Cette tendance à vouloir renforcer les capacités de surveillance et de contrôle des organismes financiers est globale. Elle est largement promue par les élites mondiales et les institutions internationales.

À titre d'illustration, notre ministre des Finances Michel Sapin a établi son plan d'action pour lutter contre le financement du terrorisme en étroite collaboration avec le GAFI et l'ONU.

Le GAFI (Groupe d'action financière) est un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme créé par le G7 lors du sommet de l'Arche à Paris en 1989. Cet organisme a pour mission de promouvoir la bonne application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles dans ce domaine.

Le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque des règlements internationaux (BRI), la Banque Mondiale (BM), sont également des organismes internationaux très influents vis-à-vis de la réglementation financière.

Vers une société sans cash

Pour nos technocrates l'objectif est très clair :

Dans un premier temps, il s'agit de restreindre au maximum l'existence et l'utilisation des moyens de paiement en espèces (moyen de paiement anonyme par excellence).

Outre le décret de Michel Sapin que nous avons vu, on peut citer Larry Summers, ancien directeur de la Banque mondiale, secrétaire au Trésor et directeur du Conseil économique national à la Maison Blanche qui prône l'abolition des billets de 100\$. Ce faisant il rejoint la position d'un autre grand banquier, Peter Sands, PDG de la multinationale Santander Chartered qui milite pour que la BCE et la FED cessent d'émettre des grosses coupures.

Quand on sait que le dernier grand champion français de la lutte contre le blanchiment et la fraude fiscale à avoir pointé du doigt le billet de 500€ s'appelait Jérôme Cahuzac, il y a de quoi rigoler. Eh bien pas du tout ! La BCE a entendu leurs arguments, à partir de 2018 elle cessera toute émission de billets de 500€.

Enfin certaines personnalités influentes vont encore plus loin et font la promotion d'une société sans cash.

C'est notamment le cas de Willem Buiter, chef économiste de City Group, de Andy Haldane, chef économiste de la Banque d'Angleterre ou encore de Ken Rogoff, ancien chef économiste pour le FMI et membre du conseil des gouverneurs de la FED.

Ces personnalités influentes avancent en particulier qu'une société sans cash permettrait aux banques centrales d'imposer plus facilement une politique de taux d'intérêt négatifs. Résumé grossièrement, pour relancer la consommation et supposément la croissance, les banques centrales doivent impérativement inciter les agents économiques à emprunter, quitte à taxer les dépôts bancaires et à prêter à des taux inférieurs à 0%. Malheureusement, ou heureusement c'est selon, les agents économiques peuvent toujours résister à cette politique de taxation de l'épargne en stockant leur capital sous forme de cash. Ce qui serait évidemment impossible dans un monde sans cash.

Notons au passage que cette politique monétaire des taux d'intérêt négatifs n'est pas une hypothèse de science-fiction, elle est actuellement en cours. Depuis mars dernier la Banque Centrale Européenne (BCE) a fixé son taux directeur de refinancement à 0% et elle maintient depuis le 11 juin 2014 un taux d'intérêt négatif sur les dépôts bancaires au jour le jour. De la sorte des milliers de milliards d'euros ont été empruntés à des taux négatifs sur les marchés financiers. Évidemment, les taux de rendement générés par l'épargne dite « sans risques » sont en chute libre à l'image des taux d'emprunt obligataires. Pour autant la reprise économique ne vient pas... Ce qui ne surprendra que les économistes keynésiens ; leurs opposants comme le financier Charles Gave, ou encore Carl Ludwig Thiele de la Bundesbank et Wolfgang Schäuble, le ministre allemand des Finances, pensent au contraire que cette politique de taux directeurs négatifs est catastrophique. L'avenir tranchera.

En attendant, la volonté de poursuivre cette politique monétaire et d'aller vers une société sans cash est bien réelle. Mario Draghi, le président de la BCE, a clairement spécifié que [les taux directeurs de la BCE « resteront à leur niveau actuel ou plus bas pour une période de temps prolongée ». Quant à l'idée d'évoluer vers une société sans cash elle est discutée très sérieusement par les élites lors des plus grands sommets internationaux.

Notamment cette année à Davos lors du forum économique mondial, nous pouvions écouter John Cryan, le PDG de la Deutsche Bank, une des plus grandes banques mondiales, affirmer :

« Je pense que d'ici 10 ans le cash n'existera probablement plus. Il n'y en a pas besoin, c'est terriblement inefficace et coûteux. [...] mais nous nous intéressons au cash parce que je pense que cela devrait être dématérialisé, le monde connaît des technologies suffisamment robustes et je pense que les gouvernements seraient intéressés par cela, parce que c'est un vieil adage que le meilleur ami du blanchisseur d'argent c'est le billet de banque de 500€, parce que c'est anonyme et c'est une dénomination relativement importante. Cela serait mieux si tout était traçable. »
Déclaration de John Cryan, PDG de la Deutsche Bank, au world economic forum 2016 à Davos.

Conclusion

Nous allons indéniablement vers une société de surveillance financière de masse. Dans l'histoire de l'humanité jamais les gouvernements ni les banques n'ont disposé d'outils aussi puissants pour traquer, archiver voire « monitorer » en temps réel le moindre de nos échanges.

Héritage du passé, garant de l'anonymat des transactions, présent dans toutes les poches, le cash fait encore obstacle à cette volonté de surveillance financière totale, mais pour combien de temps ? Chaque année de nouvelles lois visent à en restreindre l'usage et de nombreuses élites ne cachent même plus leurs intentions de le voir disparaître complètement.

Plus récemment, Bitcoin et les monnaies numériques décentralisées ont été inventés pour permettre à chacun de se passer d'intermédiaires financiers et préserver sa vie privée sur internet. Du cash sur internet en quelque sorte, mais malgré les qualités des monnaies P2P elles restent encore trop méconnues du grand public. Big Brother en revanche s'y intéresse de plus en plus.

D'un autre côté il s'agit aussi de lutter contre le terrorisme, le blanchiment d'argent, le banditisme, contre la crise financière, le chômage...

Mais ça change tout !

Si cette surveillance de masse est organisée pour notre bien, pour nous protéger, pour rendre la société meilleure, quel est l'idiot qui pourrait s'en offusquer ?

Malheureusement comme nous le verrons dans le prochain article, ce n'est pas le cas : les lois liberticides et la surveillance de masse ne nous procurent qu'une illusion de sécurité ! Et ce n'est pas nouveau. Pour citer Benjamin Franklin :

« Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux. » Benjamin Franklin. Publié le 12 septembre 2016

Lien : <https://www.contrepoints.org/2016/09/12/265548-vers-surveillance-financiere-de-masse>

«Sans domicile fisc»: deux élus français s'attaquent à l'évasion fiscale

Deux parlementaires français dénoncent l'évasion, l'optimisation et la fraude fiscales, qui font perdre chaque année plus de 1000 milliards d'euros aux caisses publiques du Vieux Continent. Et même si elle n'est pas le sujet central du livre, la Suisse y apparaît en bonne place.

Alain est le doyen des députés français. Eric est sénateur. Ces deux frères sont communistes. Et parmi leurs idéaux, ils partagent le rêve d'un monde sans évasion

fiscale. Pour leur livre Sans domicile fisc, publié en cette rentrée aux éditions du Cherche Midi, ils ont appelé en renfort le remuant sociologue et homme politique suisse Jean Ziegler, plus ancien pourfendeur de la place financière helvétique, qui signe la préface. Il y dénonce une nouvelle lutte des classes. Celle livrée aujourd'hui, à ses yeux, par «le capital financier globalisé» contre «les peuples du monde». «Ces très minces oligarchies capitalistiques, infiniment puissantes, [qui] accaparent aujourd'hui l'essentiel des richesses du monde et dictent leur loi aux Etats». Face à cet ennemi, le livre des frères Bocquet constitue «une arme efficace dans la lutte contre l'ordre cannibale du monde», assure Jean Ziegler en conclusion de sa préface.

Fini l'évasion fiscale de papa!

La Suisse n'échappe pas aux critiques des deux élus du département du Nord. Le contraire aurait été étonnant dans un ouvrage français consacré à l'évasion fiscale. Mais le ton a changé. Les temps aussi. «L'évasion fiscale de la valise en carton remplie de billets c'est terminé!», explique Alain Bocquet lors d'un entretien avec swissinfo.ch. Fini l'évasion fiscale à la papa ou à la grand-papa. «Aujourd'hui, le vrai sujet, c'est le transfert interne des multinationales, ce qui est souvent désigné comme de l'optimisation fiscale», souligne le député, qui estime à 1000 milliards d'euros la coquette somme qui échappe au fisc des différents pays européens. En période d'austérité, ces chiffres font rêver de nombreux Etats aux finances exsangues.

Les temps ont donc changé et la Suisse n'est plus la seule à se trouver dans le collimateur du pays voisin. Dans leur ouvrage, les frères Bocquet pointent du doigt le Luxembourg, l'Irlande, Singapour, les îles anglo-normandes ou encore les Etats américains du Delaware ou du Nevada. La liste est longue, mais elle n'est pas noire pour autant. Il n'y a guère que le Panama, éclaboussé par les Panama Papers, ou encore Vanuatu ou Nauru qui sont aujourd'hui mis à l'index par l'OCDE. Les autres Etats ont accepté l'échange automatique d'informations, mettant ainsi un terme au secret bancaire.

Pression américaine

Les frères Bocquet saluent d'ailleurs le travail fait par la Suisse. «Il y a eu des avancées», reconnaissent-ils. Mais ils s'empressent de rappeler que la Confédération a cédé sous la pression. Celle des Etats-Unis qui a d'abord ébréché le mur du secret bancaire, quand le Sénat avait mené l'enquête en 2008 sur les pratiques d'UBS après les révélations de son employé Bradley Birkenfeld. En Suisse, «l'argent non déclaré brûle désormais les doigts», assurent les frères Bocquet. Et en France, les héritiers des comptes ouverts par leurs parents ou grands-parents font désormais la queue au ministère des Finances à Bercy pour régulariser ces comptes familiaux. «Le 90% de ces repentis viennent de Suisse», affirme Alain Bocquet, qui considère ces sommes comme bien dérisoires. «C'est peanuts», assure-t-il, comparé aux milliards qui prennent la voie plus sûre de l'optimisation fiscale.

Les fondations et les ports francs

Du point de vue d'Alain Bocquet, «l'économie suisse, c'est la valorisation de l'argent». Partant de ce principe, il est convaincu que la place financière helvétique «trouvera toujours d'autres voies». «Elle fera gaffe et respectera les nouvelles règles», dont les normes appliquées par l'OCDE. «Mais d'autres systèmes seront inventés, qui continueront de brasser des sommes colossales», affirme l'élus. Pour appuyer ses propos, il cite les cas des fondations. Selon ses estimations, il y en a près de 13'000 en Suisse, dont le capital total est estimé à 70 milliards d'euros. «Bénéficiaires d'un statut fiscal privilégié, elles sont de commodos paravents masquant des objectifs parfois peu philanthropiques», déplorent les auteurs du livre.

Les ports francs sont aussi épinglés, notamment celui de Genève, où un tableau de Modigliani a été retrouvé après le scandale des Panama Papers. Pour les frères Bocquet, il faut pousser plus loin la régulation internationale. Les normes actuelles ne sont pas satisfaisantes. Les paradis fiscaux n'ont, par exemple, qu'à «négocier des accords spécifiques avec l'Union européenne» pour échapper au radar, souligne Alain Bocquet, scandalisé par les propos qu'il a entendus pendant sa mission d'enquête parlementaire en Suisse. «Lors d'une soirée avec des élus suisses, ils nous ont rétorqué: 'nous avons tous les avantages de l'UE sans en avoir les inconvénients'».

Le camembert avant l'évasion fiscale

Un argument qui a irrité au plus haut point les frères Bocquet. Eux qui dénoncent justement le fait que Bruxelles ne s'occupe pas assez de la lutte contre l'évasion fiscale. «Au niveau européen, on se met d'accord sur la qualité du camembert ou des pneus, mais la base même de la construction européenne, c'est justement l'harmonisation fiscale et sociale», grogne Alain Bocquet.

Du coup, les deux frères veulent aller plus loin. Ils appellent l'ONU à la rescousse. «Il nous faut organiser une COP comme pour le climat. Une conférence mondiale qui donne naissance à une régulation internationale. Il nous faut une instance financière mondiale démocratique, qui ne soit pas uniquement composée de représentants des banques, et qui permettrait s'avancer vers le chantier d'une imposition mondiale», propose-ils.

Selon eux, les normes de l'OCDE ne sont pas suffisantes. «C'est une montagne qui a accouché d'une souris», rétorque Alain Bocquet. «Là où il faudrait sortir le bazooka, on sort le pistolet à eau. Il faut aller plus vite et être plus ferme», affirme-t-il.

La Suisse, ce pays qui fait tomber des ministres français

Le procès de Jérôme Cahuzac vient de le rappeler: la Suisse et la France ont une longue histoire de scandales fiscaux à répétition. Il n'y a d'ailleurs que la Confédération qui puisse faire tomber aussi vite un ministre de la République. Jérôme Cahuzac avait 600'000 euros sur un compte de l'UBS au moment où le secret bancaire a commencé à s'ébrécher après la crise de 2008. Même s'il a tenté de mettre cette somme à l'abri à Singapour, le scandale a fini par le rattraper. Il a démissionné en mars 2013, quelques mois seulement après avoir pris ses fonctions dans le gouvernement de François Hollande. Le Tribunal correctionnel de Paris rendra son verdict contre Jérôme Cahuzac le 8 décembre. Le parquet a requis de la prison ferme.

Souvent pointée du doigt, la Suisse a pourtant pris des engagements ces dernières années pour échapper aux foudres du gouvernement du pays voisin. Il y a deux ans, la Confédération s'est engagée sur la voie de l'échange automatique d'informations. Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann avait assuré à l'époque que le «secret bancaire à l'ancienne» était terminé. Il sera aboli en 2018 quand cette norme de l'OCDE sera mise en pratique. Pour les frères Bocquet, la page ne sera pas tournée pour autant. Une manière de rappeler que la France continuera de surveiller les flux financiers vers la Suisse. 19. septembre 2016

Lien : http://www.swissinfo.ch/fre/la-suisse-point%C3%A9-du-doigt_-sans-domicile-fisc---deux-%C3%A9lus-fran%C3%A7ais-s-attaquent-%C3%A0-l-%C3%A9vasion-fiscale/42457910

L'argent du terrorisme, cible des limiers de Bercy

Priorité de Tracfin, la cellule antiblanchiment: aider à pister les auteurs d'attentats et couper les vivres aux terroristes en épluchant des millions de données. Zoom sur un gigantesque travail de fourmi.

Corréler délinquance financière et terrorisme

Les spécialistes du renseignement sont formels: on n'empêchera pas les terroristes d'agir en épluchant des flux financiers. "Mais des informations corrélées à d'autres peuvent constituer une pièce déterminante pour établir la preuve du délit d'association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste. Et, du même coup, déjouer des attentats", nuance Bruno Dalles. Au lendemain des attaques du 13 novembre à Paris, des mouvements financiers ont contribué à retrouver la trace d'Abdelhamid Abaaoud, le cerveau présumé des attentats.

Resserrer les mailles du filet et tracer au plus près l'argent de Daech est devenu une priorité de la lutte antiterroriste. Il s'agit autant de couper les vivres aux réseaux de l'Etat islamique en France que de détecter des mouvements financiers suspects et d'aider les services de renseignements à remonter la piste des auteurs d'attentats.

La tâche est immense. Et le lien entre la délinquance et l'argent du terrorisme est ténu. De menus trafics de stupéfiants, la revente de contrefaçons, le détournement de prestations familiales ou des crédits à la consommation frauduleux suffisent pour acquérir une kalachnikov, des munitions et un faux passeport. L'organisation des attentats de janvier 2015 en France n'aurait pas coûté plus de 30 000 euros.

Difficile de tracer tous ces transferts d'argent. Tracfin analyse déjà pas loin de 3 millions d'informations chaque année. Et ça ne va pas s'arranger: depuis le 1er janvier, tout dépôt ou retrait d'espèces supérieur à 10000 euros doit faire l'objet d'une déclaration.

Une veille renforcée sur le crédit et la bancassurance

Jean-Baptiste Carpentier est délégué ministériel à l'Intelligence économique; pendant sept ans, il a dirigé Tracfin. Il raconte la complexité de la tâche: "Il faut en permanence faire des arbitrages. Choisir entre traiter des tas d'informations de faible intensité ou bien en sélectionner quelques-unes, mais de très grande qualité. Dans les deux cas, vous pouvez passer à côté d'une information précieuse."

Les organisations terroristes ont appris à naviguer entre les nombreuses failles du système. Parmi les maillons faibles, il y a ceux que Jean-Baptiste Carpentier appelle les "passagers clandestins", ceux qui ne jouent pas toujours le jeu. En 2015, le gendarme de la banque et de l'assurance, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (APCR), a mis à l'amende deux gestionnaires d'assurance-vie, La Fraternelle et Generali Vie, pour des manquements dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Banques et compagnies d'assurances sont en première ligne pour intercepter des mouvements suspects. "Lorsqu'elles détectent des clôtures de compte sans motif et sans réinvestissement, elles doivent s'interroger. C'est synonyme d'un risque de radicalisation. C'est bien connu, l'islam n'aime pas l'argent qui rapporte en dormant", décrypte un spécialiste du renseignement.

Et que dire des organismes de crédit à la consommation? Leur obsession ne doit plus être seulement la chasse aux impayés, mais s'étendre à l'usage des fonds prêtés. "Des

sommes empruntées et retirées en liquide en une seule fois pour être transférées dans un pays à risques doivent attirer l'attention", poursuit Bruno Dalles.

L'enquête sur les attentats de Charlie a révélé qu'Amedy Coulibaly avait emprunté à Cofidis 6000 euros. Pas de quoi exiger une justification des dépenses, comme l'explique Françoise Palle-Guillabert, déléguée générale de l'Association française des sociétés financières: "Notre devoir de vigilance se heurte vite au respect des libertés publiques et de la confidentialité des données personnelles. Nous ne sommes pas, par exemple, autorisés à croiser nos fichiers de clients fraudeurs. Par ailleurs, lorsqu'on accorde un crédit immobilier à une personne déjà endettée pour réaliser des travaux, on peut exiger des factures. Ce qui ne peut pas être fait avec un crédit à la consommation."

Autres "passagers clandestins", bien connus des services de renseignement, les antiquaires. Le marché de l'art - ses ports francs, ses salles de ventes où s'échangent des oeuvres dépourvues de certificat d'authenticité - est réputé pour son opacité. Les antiquaires ont été avertis par lettre des risques qu'ils encourent.

"Rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que des objets issus du trafic d'antiquités pillées par l'Etat islamique circulent en France. Ce qui est sûr, c'est que ces professions sont insuffisamment impliquées dans la lutte antiblanchiment. A un moment donné, il faudra bien se poser la question de la régulation du marché de l'art", met en garde Bruno Dalles.

Harmoniser les pouvoirs des enquêteurs dans l'UE

L'heure n'est plus à la tergiversation. Le Coréen Je-Yoon Shin, président du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (Gafi), l'a récemment rappelé. Cet organisme intergouvernemental, connu jusque-là pour identifier les bons élèves de la lutte contre la fraude fiscale, a été investi d'une nouvelle mission.

"La nature des risques liés au financement du terrorisme change à une allure de plus en plus rapide. Chaque pays, chaque organisation, chaque gouvernement doivent être en première ligne. Or la législation de certains Etats ne permet toujours pas de criminaliser le financement du terrorisme. Il faut les aider en leur apportant une assistance technique pour pouvoir appliquer des sanctions financières", insiste Je-Yoon Shin.

L'absence d'harmonisation entre les services de renseignements au sein de l'Union européenne est aussi un obstacle. "Tous n'ont pas les mêmes pouvoirs d'intervention, les mêmes accès au Fichier central des comptes bancaires. Les attentats nous ont rappelé à quel point la coordination des services est un art difficile", affirme l'ancien juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière. Des problèmes de supranationalité, qui, à l'heure de la guerre contre le terrorisme, ne devraient plus avoir de raison d'être.

Lien : http://www.lexpress.fr/actualite/societe/l-argent-du-terrorisme-cible-des-limiers-de-bercy_1756942.html

Essonne :

Un gang de Vietnamiens louait des fermes pour cultiver du cannabis

Ils ont créé le concept des fermes cannabiques jetables. Un gang de Vietnamiens dont le cerveau vivait dans l'Essonne, du côté d'Evry, a été interpellé ce week-end. Leur mode opératoire était bien rodé. Les trafiquants louaient pour quelques mois des corps de ferme inutilisés dans la grande couronne parisienne, principalement dans les Yvelines et en Seine-et-Marne. Ils y cultivaient à grande échelle des plants de cannabis. Les malfrats quittaient les lieux au bout de quatre à cinq mois pour

recommencer à semer ailleurs. A chaque déménagement, la récolte était revendue directement aux Pays-Bas.

Cinq hommes et une femme ont été arrêtés dans l'une des fermes. Quatre d'entre eux ont été placés en détention provisoire. Ils ont tous été mis en examen pour direction d'une entreprise visant les produits stupéfiants, détention et revente de produits stupéfiants mais aussi aide au séjour pour une personne étrangère, blanchiment d'argent et association de malfaiteurs.

L'enquête, dirigée par l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST), a démarré il y a près de six mois. La filière est alors remontée depuis le consommateur jusqu'au producteur. La surveillance se met en place à l'origine du trafic, dans les fermes d'Ile-de-France à Fontenay-le-Fleury (Yvelines) et Augers-en-Brie (Seine-et-Marne) mais aussi à Namur (Belgique) et à Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine).

Les forces de l'ordre découvrent un système hiérarchique bien rodé. Le cerveau finance et gère la location des fermes et les contrats EDF pour alimenter en électricité les lampes nécessaires aux cultures. Des engrais spéciaux sont aussi achetés. Dans ces locaux désaffectés, choisis spécifiquement pour leurs grandes dimensions et l'absence de proche voisin, un organisateur gère sur place le matériel et dirige l'équipe de jardiniers. Si les têtes pensantes ont entre 50 et 71 ans, les petites mains vertes sont de jeunes majeurs en situation irrégulière.

Pour éviter d'être repéré, le gang ne reste pas plus de six mois dans une ferme. A chaque fois, la production menée à son terme fournit quelques dizaines de kilos d'herbe de cannabis. Cette récolte est alors emmenée en Hollande, un pays où ces produits peuvent être achetés légalement par des particuliers. Le gang revendait directement à des grossistes, ce qui leur permettait d'être difficilement repérables par les autorités françaises.

Sur ses gardes, le gang a tenté d'effacer toute trace de son passage dans les fermes ces derniers jours. Sans doute repérées, les forces de l'ordre ont précipité leur coup de filet initialement prévu dans quelques semaines. Deux complices sont encore recherchés. Désormais l'enquête va essayer de démontrer l'ampleur du trafic et tâcher de savoir quand cette organisation était mise en place.

Lien : <http://www.leparisien.fr/evry-91000/essonne-un-gang-de-vietnamiens-louait-des-fermes-pour-cultiver-du-cannabis-13-09-2016-6117429.php>

Londres: deux suspects de "terrorisme" arrêtés

Deux hommes soupçonnés d'être liés à des activités "terroristes" ont été arrêtés ce matin à Londres, a fait savoir la police de la capitale britannique.

Les deux individus, dont l'identité n'a pas été dévoilée, ont été appréhendés à une adresse de l'ouest de la ville, dans le cadre d'une enquête menée par les services du Counter Terrorism Command. L'un des deux prévenus, âgé de 19 ans, est soupçonné d'avoir préparé des actes terroristes. L'autre, âgé de 20 ans, est soupçonné de financement du terrorisme et de ne pas avoir communiqué des renseignements concernant un acte terroriste.

Tous deux sont domiciliés à Londres. La menace terroriste en Grande-Bretagne est actuellement considérée comme "grave", ce qui signifie qu'il y a une forte probabilité d'attentat. Mis à jour le 08/09/2016.

Lien : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/09/08/97001-20160908FILWWW00115-londres-deux-suspects-de-terrorisme-arretes.php>

Une agence immobilière fantôme blanchissait le trafic

Pour recycler l'argent issu du commerce de stupéfiants, des trafiquants avaient créé une fausse agence immobilière, utilisée pour acheter des propriétés autour du Havre.

C'est un vaste réseau de blanchiment d'argent, issu de la revente de stupéfiants, qui vient d'être démantelé entre Paris et la Seine-Maritime. Les enquêteurs du 1er district de police judiciaire (DPJ), épaulés par leurs collègues du groupe d'intervention régional (GIR) de Paris ainsi que ceux du renseignement parisien ont interpellé, à la fin du mois de novembre, une jeune femme à son domicile, dans une commune de la banlieue du Havre. Cette dernière, employée des douanes, est soupçonnée d'avoir servi de nourrice à des trafiquants parisiens en conservant chez elle près de 500 000 € en liquide.

« Cet argent était dissimulé dans des Tupperware, dispersés un peu partout dans sa maison, relate une source judiciaire. Par ailleurs, cette jeune femme, âgée de 31 ans, qui touchait une salaire de moins de 2 000 EUR par mois était propriétaire d'une longère et d'un immeuble de deux étages dont la valeur a été estimée à près de 500 000 EUR. Ces biens immobiliers ont d'ores et déjà été saisis au titre des avoirs criminels. ».

Les enquêteurs du 1er DPJ ont également découvert une arme de poing et de nombreux documents comptables à son domicile. Dans la foulée, le père de cette jeune femme a également été interpellé avant de voir son logement perquisitionné.

« Là encore, de nombreux éléments à charge ont été relevés sur le volet blanchiment de ce réseau, ajoute la même source. Ce père de famille est propriétaire d'un pavillon sur trois niveaux au Havre. Il a également acquis deux véhicules, réglés en liquide, d'une valeur de 20 000 €. Une facture pour un voyage prévu à Cuba au mois de février prochain pour un montant de 15 000 € a aussi été retrouvée. ».

Un train de vie en totale inadéquation avec ses revenus puisque cet homme de 50 ans ne déclare aucun revenu et touche près de 12 000 € d'aides sociales par an...

Au fil de son audition, ce suspect a fini par reconnaître qu'il avait collecté 350 000 € pour le compte de trafiquants dont il n'a pas souhaité révéler l'identité...

Au mois de mai, les policiers du 1er DPJ avaient déjà mis la main sur un pavillon d'une valeur de 300 000 € et deux appartements estimés à 250 000 € appartenant en sous-main à la tête de réseau de ce trafic.

« L'acquisition de ces biens a été rendue possible à travers une agence immobilière créée de toutes pièces pour blanchir le fruit de ce trafic de stupéfiants, relate un proche de l'affaire. Il n'y avait aucun autre client dans cette agence, hormis les prête-noms chargés d'acheter ces logements. Ces trafiquants avaient également acquis des parts dans un restaurant. ».

Sur le volet plus classique du trafic de drogue, les policiers ont encore saisi près de 50 kg d'herbe de cannabis, 20 kg de résine du même produit, 3 kg de MDMA, le principe actif de l'ecstasy, ainsi qu'une petite quantité de cocaïne. Le principal commanditaire de ce trafic, originaire d'Argenteuil (Val-d'Oise), ainsi que six de ses lieutenants et un de ses dealers, qui sévissait dans le XVI^e arrondissement à Paris, ont été écroués.

Lien : <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/une-agence-immobiliere-fantome-blanchissait-le-traffic-11-12-2014-4364353.php>

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : les professionnels de l'immobilier doivent intensifier leur vigilance !

Le service de renseignement Tracfin a récemment fait part d'un constat accablant à l'encontre des professionnels de l'immobilier qui, à une très grande majorité, ne respectent pas, ou très peu, leur obligation de vigilance. Ils sont pourtant depuis 1998, assujettis au dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT). Manque d'information, manque de formation, absence de définition de process, la profession immobilière doit aujourd'hui prendre à bras le corps ce sujet qui prend une toute autre envergure depuis 2 ans avec les attentats perpétrés sur le sol français.

Compte tenu de l'intensification de la politique de sécurité mise en place sur notre territoire, il n'est pas étonnant que l'autorité de contrôle de mise en œuvre de cette obligation de vigilance, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), mette en garde les professionnels de l'immobilier dans le cadre de l'intensification des contrôles à venir. Et c'est là, qu'il est alertant de constater que beaucoup d'entre eux souffrent d'un manque d'information, voire de formation qui les aideraient à appliquer la législation en vigueur.

Qui sont les professionnels de l'immobilier assujettis ?

Tracfin rappelle que les professionnels de l'immobilier visés par le dispositif LAB/FT, sont les agents immobiliers, mais également les syndics de copropriété depuis 2014.

Leurs obligations ? Se doter de dispositifs internes d'évaluation et de gestion des risques visant à prévenir et détecter des opérations financières susceptibles d'être liées à des activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Si à l'occasion de la mise en œuvre de ces dispositifs il persiste un doute sur la licéité de l'opération, il est fait obligation de les déclarer à Tracfin via le portail internet mis en place par l'intermédiaire d'une déclaration de soupçon.

En tant qu'autorité de contrôle des obligations de vigilance et de déclarations de soupçons auxquelles sont assujettis les professionnels de l'immobilier, la DGCCRF indique qu'elle poursuivra ses contrôles et « cherchera à en renforcer l'impact ». Les sanctions en la matière risquent donc de s'intensifier alors que l'information et la formation des professionnels restent encore largement à faire.

En effet, le constat au niveau des professionnels de l'immobilier est double :
_ d'une part, le décret de février 2016 sur l'obligation de formation des porteurs de cartes professionnelles doit permettre à tous les professionnels concernés d'être formés rapidement comme d'autres professions visées par le dispositif,
_ et d'autre part, le développement de procédures internes systématiques doit être mis en place afin de démontrer que les diligences en la matière ont bien été effectuées.

Il faut rappeler que Tracfin relève un important décalage avec d'autres professions soumises à ces obligations. En 2015 sur 43 601 déclarations de soupçons transmises au service, seules 35 ont été faites par des professionnels de l'immobilier... Le chiffre est édifiant voire alarmant.

Sur la période 2012 à 2015, alors qu'en moyenne au niveau des professions soumises au dispositif LAB/FT, le nombre de déclarations de soupçons a progressé de 68 %, alors que dans le même temps la variation des seuls professionnels de l'immobilier ne fait qu'atteindre 6 % ! Le parallèle est à établir avec la progression des transactions immobilières de 15,7 % sur les seules années 2014/2015 comme le relève Tracfin.

Les conséquences peuvent être très lourdes

Une rencontre opérationnelle entre Tracfin et la DGCCRF le 26 mai 2016 a permis d'affiner les critères de ciblage pour la future campagne de contrôles des professionnels de l'immobilier.

Nul doute que lors des prochains contrôles, les procédures internes mises en œuvre pour le respect de cette obligation vont être regardées et sanctionnées comme il se doit.

Comme le rappelle la Commission nationale des sanctions (CNS), en fonction de la gravité des manquements, elle peut prononcer un avertissement, un blâme, une interdiction temporaire d'exercice de l'activité...mais peut aller jusqu'au retrait de la carte professionnelle. Elle peut également prononcer en plus ou à la place, une sanction pécuniaire pouvant atteindre 5 M€ !

Les professionnels de l'immobilier partent donc de loin en la matière, mais il n'est pas trop tard pour mettre en place des procédures simples à différents moments de l'exécution des mandats (de transaction ou contrat de syndic).

En tout état de cause, il est clairement rappelé par les autorités de contrôle que le fait que d'autres professionnels soient également assujettis aux mêmes obligations (comme le banquier octroyant le prêt ou le notaire), cela ne dispense en aucun cas les agents immobiliers ou les syndics de copropriété de leurs obligations.

Mesdames, Messieurs les professionnels de l'immobilier, n'attendez plus pour vous former et mettre en place toutes les procédures internes démontrant que vous avez fait diligence en la matière.

Rappelons que ces procédures internes auraient été plus facilement mises en œuvre, si un « véritable Ordre » de la profession avait été créé... En outre Tracfin aurait pu s'appuyer sur cet Ordre comme il le fait dans de nombreuses professions ordinaires plutôt que de diligenter la DGCCRF pas forcément au fait des pratiques des agents immobiliers et des syndics de copropriété.

Lien : <http://www.businessimmo.com/contents/75063/lutte-contre-le-blanchiment-et-le-financement-du-terrorisme-les-professionnels-de-l-immobilier-doivent-intensifier-leur-vigilance>

L'immobilier servirait à blanchir de l'argent au Canada, selon le GAFI

Un examen approfondi de la lutte du Canada contre le blanchiment d'argent a mis en lumière des inquiétudes sérieuses relativement à la possibilité que le crime organisé utilise le secteur de l'immobilier du pays, notamment du Québec, pour blanchir de l'argent sale.

La Presse canadienne

Le rapport publié par le Groupe d'action financière (GAFI) met un accent particulier sur l'immobilier comme secteur de l'économie particulièrement vulnérable aux activités illégales, un des quelques maillons faibles dans le régime fédéral visant à combattre le blanchiment d'argent et le financement terroriste.

Les secteurs des oeuvres de charité et de l'assurance-vie sont aussi cités dans le rapport comme étant à risque de fournir une aide financière aux terroristes et aux criminels.

Par l'entremise d'un acheteur local

Une manœuvre immobilière suscite une inquiétude particulière, notamment concernant le cas où un criminel étranger ou canadien verse de l'argent à un acheteur

local. D'autres plans plus sophistiqués combinent des prêts et des hypothèques aux comptes en fiducie d'avocats pour blanchir discrètement des fonds.

L'Agence du revenu du Canada enquête sur des transactions douteuses dans le marché immobilier de Vancouver, en marge d'une étude plus large menée par le gouvernement fédéral sur la hausse faramineuse des prix des résidences dans cette ville et à Toronto.

En Ontario, en Colombie-Britannique, mais aussi au Québec

Le rapport, publié jeudi, laisse entendre que le risque que des criminels utilisent l'immobilier pour blanchir de l'argent touche l'ensemble du pays et n'est pas concentré à Toronto et à Vancouver. Le Québec est notamment désigné comme étant une région où il existe un risque d'abus.

Des agents ont indiqué aux chercheurs qu'ils considéraient que les risques de blanchiment d'argent étaient peu élevés, soulignant qu'ils n'acceptaient pas les transactions en argent comptant et que l'aspect financier était géré par les avocats, les banques ou les sociétés de prêts hypothécaires.

Le rapport affirme cependant que les agences financières et les agents impliqués dans ces transactions ne font parfois qu'une vérification sommaire pour déterminer si l'acheteur est lié au crime organisé ou à une organisation terroriste. Les courtiers ont tendance à se fier à leur instinct pour déterminer si quelque chose semble suspect, soutient le rapport.

Le rôle des avocats est également problématique, estiment les chercheurs, car leurs actions, au nom d'un client, ne peuvent être examinées par les organismes d'application de la loi, puisque la Cour suprême du Canada a déterminé que ces transactions étaient protégées par le secret professionnel.

Le rapport estime par ailleurs que le crime organisé représente la plus importante menace de blanchiment d'argent au Canada, comparativement aux organisations terroristes.

La majorité de l'argent blanchi passe par des entreprises incorporées légitimes, dont les activités sont minimales ou inexistantes, ajoute le rapport. Publié le jeudi 15 septembre 2016

Lien : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2016/09/15/002-blanchiment-argent-immobilier-crime-organise-quebec-vancouver-toronto.shtml>

Crise immobilière : Christy Clark s'attaque aux « reventes fantômes »

Le gouvernement de la Colombie-Britannique interdira les « reventes fantômes », une transaction immobilière qui permet à des courtiers de vendre une propriété plusieurs fois à l'insu du propriétaire original en empochant chaque fois une commission et en évitant de payer des droits de mutation.

Cette transaction appelée « Shadow flipping » en anglais et dévoilée par le *Globe and Mail* a soulevé nombre de questions sur les raisons derrière l'envolée des prix immobiliers à Vancouver.

La première ministre Christy Clark qui a qualifié vendredi de « louches et avides » ces agents immobiliers a déclaré que toute revente d'un bien ne pourra se faire sans l'accord du propriétaire.

Sans apporter de détails précis, Mme Clark a indiqué que cette mesure serait une modification de la réglementation et non pas une nouvelle loi. Elle pourra donc entrer en vigueur plus rapidement.

Tout contrevenant devra répondre au Conseil immobilier de la Colombie-Britannique qui accrédite les 22 000 courtiers de la province et les pénalise quand il le faut. Vancouver connaît des records de ventes et une hausse importante des prix qui empêchent un bon nombre de résidents de trouver un logement à acheter ou de payer des loyers abordables.

Lien : <http://ici.radio-canada.ca/regions/colombie-britannique/2016/03/18/007-revente-fantome-immobilier-vancouver-christy-clark.shtml>

Les agents immobiliers peu scrupuleux au cœur d'un rapport

Les profits des agents immobiliers qui s'adonnent à des pratiques de « reventes fantômes » ou qui gonflent leurs commissions devraient être saisis, estime un groupe consultatif mandaté par le gouvernement de la Colombie-Britannique pour étudier les méthodes de l'industrie.

En effet, le jeu des commissions ou les « reventes fantômes » qui permettent à des courtiers de vendre une propriété plusieurs fois avant la clôture du contrat remettent en question l'intégrité de toute l'industrie, explique la surintendante de l'immobilier, Carolyn Rogers, qui a dirigé le rapport intérimaire à ce sujet.

« Le public s'est correctement demandé si les pouvoirs d'autorégulation [...] sont encore appropriés dans une industrie qui brasse des milliards de dollars, » constate Mme Rogers.

Elle estime que les pénalités qu'inflige l'industrie à des agents immobiliers peu scrupuleux ne sont pas suffisamment élevées pour les convaincre d'abandonner un comportement contraire à l'éthique.

Mme Rogers pense aussi qu'un agent ne doit pas représenter l'acheteur et le vendeur d'une propriété en même temps, car ceci le place devant un risque de conflit d'intérêts.

Une agente immobilière du groupe Sutton, Céline Sauvage, approuve les recommandations du groupe consultatif en rappelant néanmoins que la grande majorité des courtiers sont honnêtes.

Lien : <http://ici.radio-canada.ca/regions/colombie-britannique/2016/04/13/007-agents-immobiliers-recommandations-carolyn-rogers.shtml>

Des règles plus strictes sur le blanchiment d'argent pour lutter contre l'évasion fiscale et le financement du terrorisme

Les propriétaires réels de sociétés devront être inscrits dans les registres centraux des pays de l'UE, ouverts à la fois aux autorités et aux personnes ayant un "intérêt légitime", comme les journalistes d'investigation, selon les nouvelles règles convenues avec le Conseil et adoptées en plénière mercredi. La nouvelle directive vise à intensifier la lutte contre les infractions fiscales et le financement du terrorisme. De nouvelles règles facilitant le traçage de transferts de fonds ont aussi été approuvées.

La quatrième directive contre le blanchiment de capitaux contraindra, pour la première fois, les États membres de l'UE à tenir des registres centraux reprenant les informations liées aux propriétaires "effectifs" finaux de sociétés et autres entités légales, ainsi que de fiducies (trusts). Ces registres centraux n'avaient pas été

envisagés dans la proposition de la Commission mais furent inclus dans les négociations par les eurodéputés.

Selon le texte, les banques, les auditeurs, les juristes, les agents immobiliers ou encore les casinos devraient se montrer plus vigilants concernant les transactions suspectes réalisées par leurs clients.

Accès en cas d'"intérêt légitime"

Les registres centraux seront accessibles aux autorités et à leurs unités de renseignement financier (sans aucune restriction), aux "entités obligées" (telles que les banques exerçant leurs fonctions de vigilance à l'égard de la clientèle), et aussi au public (bien que l'accès du public puisse être soumis à l'enregistrement en ligne de la personne qui le demande et à une redevance destinée à couvrir les frais administratifs).

Pour accéder à un registre, une personne ou une organisation (par exemple, les journalistes d'investigation ou des ONG) devront en tout cas démontrer un "intérêt légitime" en cas de suspicion de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et d'infractions "principales" qui pourraient aider à les financer, comme la corruption, les délits fiscaux et la fraude.

Ces personnes pourraient accéder à des informations telles que le nom, le mois et l'année de naissance, la nationalité et le pays de résidence du propriétaire réel et les détails de la propriété. Toute dérogation à l'accès fourni par les États membres ne sera possible que "au cas par cas, dans des circonstances exceptionnelles".

Les informations du registre central sur les fiducies (trusts) ne seront accessibles que pour les autorités et les entités pertinentes.

Les députés ont également inséré plusieurs dispositions dans le texte modifié de la directive pour protéger les données personnelles.

Mesures spéciales pour les personnes "politiquement exposées"

Le texte clarifie les règles à propos des personnes "politiquement exposées", à savoir des personnes présentant un risque de corruption plus élevé que d'habitude en raison des positions politiques qu'elles détiennent, tels que les chefs d'État, les membres de gouvernement, les juges de la Cour suprême, et les membres du parlement, ainsi que les membres de leur famille.

En cas de relations d'affaires à haut risque avec de telles personnes, des mesures supplémentaires doivent être mises en place, par exemple, pour établir les sources de richesse et des fonds impliqués, dit la directive.

Le traçage des transferts de fonds

Les députés ont également approuvé un règlement sur les "transfert de fonds", qui vise à améliorer la traçabilité des payeurs et des bénéficiaires ainsi que de leurs actifs.

Prochaines étapes

Les États membres auront deux ans pour transposer la directive anti-blanchiment d'argent dans leurs lois nationales. La réglementation sur les transferts de fonds sera directement applicable dans tous les États membres 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'UE.

Lien :

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/20150513IPR55319/blanchiment-d%27argent-des-r%C3%A8gles-plus-strictes-approuv%C3%A9es>

À l'ère de l'assurance self-service, détecter automatiquement la fraude devient un impératif

L'assureur danois Alm. Brand a bien engagé sa transformation numérique. Pour respecter son engagement de fournir un service « sublime » à ses clients, dit un dirigeant, la compagnie a adopté un outil de détection de fraude automatique. Le but : améliorer la précision en ciblant les déclarations suspectes tout en épargnant les clients honnêtes, alors que de plus en plus d'opérations se déroulent en ligne.

C'est un monument au Danemark. Fondé par décret royal en 1792 pour assurer particuliers et entreprises contre les incendies, Alm. Brand emploie aujourd'hui 1 600 personnes et génère un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros. Chaque année cependant, 5,3 millions d'euros s'évaporent du fait de la fraude, selon son directeur des déclarations, Brian Wahl Olsen. D'après une étude citée par celui-ci, 10 % de la population aurait une propension intrinsèque à tricher, tandis que la même proportion serait honnête quelles que soient les circonstances. Quant aux 80 % restant, ils seraient susceptibles de commettre un léger écart de temps à autre pour glaner un petit avantage. C'est dire le potentiel de la fraude et la nécessité de la combattre efficacement.

La mutation numérique en cours dans le monde économique en général et dans celui de l'assurance en particulier a ouvert de nouvelles perspectives en ce domaine. D'une part, des outils de traitement automatisé existent depuis plusieurs années déjà pour détecter les comportements frauduleux — comme celui de ce client adressant pas moins de trois déclarations en même temps et qui s'est révélé être, après investigation, assuré auprès de sept compagnies ! D'autre part se développe la possibilité offerte aux clients d'effectuer leurs déclarations de sinistre en ligne, ce qui change la donne en matière de contrôle mais renforce aussi l'intérêt de l'analyse des données en matière de détection de fraude. Alm. Brand l'a bien compris en s'équipant d'un logiciel, édité par SAS, qui lui permet de traquer les déclarations suspectes avec une meilleure précision et ainsi écarter toute suspicion de ses assurés intègres. L'assureur compte d'ailleurs étendre son usage de l'analytique à l'amélioration de la satisfaction client. Un nouveau pas en direction de sa promesse de « sublimation ».

Lien : <http://business-analytics-info.fr/7694/a-lere-de-lassurance-self-service-detecter-automatiquement-la-fraude-devient-un-imperatif/>